

# Les aires d'attraction des villes (AAV)



Aires d'attraction des villes  
selon la taille

- 150 000 à 200 000 habitants
- 75 000 à 100 000 habitants
- 30 000 à 50 000 habitants
- 10 000 à 20 000 habitants
- < 10 000 habitants
- Commune hors AAV
- Centre AAV
- Limite EPCI

*L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.*

